F. Guénard

Département de philosophie / Université de Nantes

Agrégation / L3

**Travail – Techniques – Production**

Textes complémentaires (1)

1. « Nous connaissons maintenant la substance de la valeur : c’est le travail. Nous connaissons la mesure de sa quantité : c’est la durée du travail.

Une chose peut être une valeur d’usage sans être une valeur. Il suffit pour cela qu’elle soit utile à l’homme sans qu’elle provienne de son travail. Tels sont l’air, des prairies naturelles, un sol vierge, etc. Une chose peut être utile et produit du travail humain sans être une marchandise. Quiconque, par son produit, satisfait ses propres besoins, ne crée qu’une valeur d’usage personnelle. Pour produire des marchandises, il doit non seulement produire des valeurs d’usage, mais des valeurs d’usage pour d’autres, des valeurs d’usage sociales. Enfin, aucun objet ne peut être une valeur s’il n’est une chose utile. S’il est inutile, le travail qu’il renferme est dépensé inutilement et conséquemment ne crée pas de valeur. »

Marx, *Le Capital*, livre I, première section, chapitre 1, trad. J. Roy, Paris, GF-Flammarion, 1969, p. 45.

2. « Ce qui empêchait Aristote de lire dans la forme valeur des marchandises, que tous les travaux sont exprimés ici comme travail humain indistinct et par conséquent égaux, c’est que la société grecque reposait sur le travail des esclaves, et avait pour base naturelle l’inégalité des hommes et de leurs forces de travail. Le secret de l’expression de la valeur, l’égalité et l’équivalence de tous les travaux, parce que et en tant qu’ils sont du travail humain, ne peut être déchiffré que lorsque l’idée de l’égalité humaine a déjà acquis la ténacité d’un préjugé populaire. Mais ceci n’a lieu que dans une société où la forme marchandise est devenue la forme générale des produits du travail, où par conséquent le rapport des hommes entre eux comme producteurs et échangistes de marchandises est le rapport social dominant. Ce qui montre le génie d’Aristote, c’est qu’il a découvert dans l’expression de la valeur des marchandises un rapport d’égalité. L’état particulier de la société dans laquelle il vivait l’a seul empêché de trouver quel était le contenu réel de ce rapport. »

 Marx, *Le Capital*, livre I, première section, chapitre 1, trad. J. Roy, Paris, GF-Flammarion, 1969, p. 59-60.

3. « Un charpentier qui entreprend de faire le travail d’un cordonnier, ou un cordonnier qui entreprend de faire le travail d’un charpentier, ou encore le fait qu’ils échangent leurs outils, ou la reconnaissance qu’ils tirent de leur métier, ou encore le même homme qui entreprend d’exercer ces deux métiers, tenant compte du fait que l’on renverserait tout ordre des choses, à ton avis cela causerait-il un grand tort à la cité ?

 - Pas vraiment, dit-il

 - Mais je suppose que si un artisan ou quelqu’un d’autre naturellement doué pour les affaires, après s’être élevé par la richesse, ou par le nombre de ses gens, ou par sa puissance ou pour d’autres raisons de ce genre, entreprenait de joindre les rangs de sa classe militaire, ou alors que l’un des guerriers qui ne le mériterait pas entreprenait de joindre la classe responsable du conseil et de la garde, et que ces gens échangeaient les uns avec les autres leurs outils et la reconnaissance qu’ils tirent de leur fonction, ou alors si un même homme entreprenait d’accomplir toutes ces tâches en même temps, alors je pense que tu jugerais que ce renversement et cette dispersion dans les tâches constitueraient la destruction de la cité.

 - Tout à fait. »

 Platon, *La République*, IV, 434a-b, trad. G. Leroux, Paris, GF-Flammarion, 2004, p. 238-239.

4. « Un homme est riche ou pauvre, suivant les moyens qu’il a de se procurer les choses nécessaires, commodes ou agréables de la vie. Mais la division une fois établie dans toutes les branches du travail, il n’y a qu’une partie extrêmement petite de toutes ces choses qu’un homme puisse obtenir directement par son travail ; c’est du travail d’autrui qu’il lui faut attendre la plus grande partie de toutes ces jouissances ; ainsi, il sera riche ou pauvre, selon la quantité de travail qu’il pourra commander ou qu’il sera en état d’acheter.

 Ainsi, la *valeur* d’une denrée quelconque pour celui qui la possède et qui n’entend pas en user et la consommer lui-même, mais qui a intention de l’échanger pour autre chose, est égale à la quantité de *travail* que cette denrée le met en état d’acheter ou de commander.

 Le *travail* est donc la mesure réelle de la *valeur échangeable* de toute marchandise.

 Le *prix réel* de chaque chose, ce que chaque chose coûte réellement à celui qui veut se la procurer, c’est le travail et la peine qu’il doit s’imposer pour l’obtenir. Ce que chaque chose vaut réellement pour celui qui l’a acquise et qui cherche à en disposer ou à l’échanger pour quelque autre objet, c’est la peine et l’embarras que la possession de cette chose peut lui épargner et qu’elle lui permet d’imposer à d’autres personnes. Ce qu’on achète avec de l’argent ou des marchandises est acheté par du travail, aussi bien que ce que nous acquérons à la sueur de notre front. Cet argent et ces marchandises nous épargnent, dans le fait, cette fatigue. »

 Adam Smith, *La Richesse des nations*, I, 5 trad. G. Garnier, Paris, GF-Flammarion, 1991, p. 99.

5. « … , si la rémunération du travailleur était toujours proportionnelle à ce qu’il produit, la quantité de travail consacrée à la production d’une marchandise et la quantité de travail que cette marchandise pourrait acheter seraient égales, et chacune pourrait mesurer avec précision les variations d’autres biens. Mais elles ne sont pas égales. Dans de nombreuses circonstances, la première est un étalon invariable qui indique correctement les variations des autres biens, alors que la seconde est soumise à autant de variations qu’il y a de marchandises auxquelles on la compare. Après avoir parfaitement montré le caractère insuffisant d’un moyen de mesure variable, tel que l’or et l’argent, pour déterminer la valeur variable des autres biens, Adam Smith, en s’arrêtant sur le blé ou le travail, n’a pas moins choisi un moyen de mesure tout aussi variable. »

 David Ricardo, *Des principes de l’économie politique et de l’impôt*, ch. I, section 1, trad. collective, Paris, GF-Flammarion, 1992, p. 54.

6. « Mais, sitôt que j'ai eu acquis quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés parti­culières, j'ai remarqué jusques où elles peuvent conduire, et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusques à présent, j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées, sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer, autant qu'il est en nous, le bien général de tous les hommes. Car elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative, qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la Nature. »

 René Descartes, *Discours de la méthode* (1637), 6ème partie.

7. « Hegel se situe du point de vue de l’économie politique moderne. Il appréhende le travail commun comme l’essence, comme l’essence avérée de l’homme ; il voit seulement le côté positif du travail et non son côté négatif. Le travail est le devenir pour soi de l’homme à l’intérieur de l’aliénation ou en tant qu’homme aliéné. Le seul travail que connaisse et reconnaisse Hegel est le travail abstrait de l’esprit. Ce qui, en somme, constitue donc l’essence de la philosophie, l’aliénation de l’homme qui a la connaissance de soi, ou la science aliénée qui se pense elle-même, Hegel la saisit comme l’essence du travail. »

 Marx, *Manuscrits de 1844*, trad. J. P. Gougeon, Paris, GF-Flammarion, 1996, p. 166.

8. « Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l’homme et la nature. L’homme y joue lui-même vis-à-vis de la nature le rôle d’une puissance naturelle. Les forces dont son corps est doué, bras et jambes, têtes et mains, il les met en mouvement afin de s’assimiler des matières en leur donnant une forme utile à sa vie. En même temps qu’il agit par ce mouvement sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature, et développe ses facultés qui y sommeillent. Nous ne nous arrêterons pas à cet état primordial du travail où il n’a pas encore dépouillé son mode purement instinctif. Notre point de départ, c’est le travail sous une forme qui appartient exclusivement à l’homme. Une araignée fait des opérations qui ressemblent à celles du tisserand, et l’abeille confond par la structure de ses cellules de cire l’habileté de plus d’un architecte. Mais ce qui distingue dès l’abord le plus mauvais architecte de l’abeille la plus experte, c’est qu’il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche. Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l’imagination du travailleur. Ce n’est pas qu’il opère seulement un changement de forme dans les matières naturelles ; il y réalise du même coup son propre but dont il a conscience, qui détermine comme loi son mode d’action, et auquel il doit subordonner sa volonté. Et cette subordination n’est pas momentanée. L’œuvre exige pendant toute sa durée, outre l’effort des organes qui agissent, une attention soutenue, laquelle ne peut elle-même résulter que d’une tension constante de la volonté. Elle l’exige d’autant plus que par son objet et son mode d’exécution, le travail entraîne moins le travailleur, qu’il se fait moins sentir à lui, comme le libre jeu de ses forces corporelles et intellectuelles ; en un mot, qu’il est moins *attrayant*. »

 Marx, *Le Capital*, ch. VII, *ibid*., p. 139-140.

9. « Ce qui caractérise l’homme comme animal raisonnable se trouve dans la forme et l’organisation de sa *main*, de ses *doigts* et de ses *dernières phalanges* et réside en partie dans leur structure, en partie dans la délicatesse de leur sensibilité ; en cela la nature a rendu l’être humain capable, non d’un seul type mais de toutes les formes de la manipulation, et l’a rendu par conséquent susceptible d’utiliser la raison, montrant par là que sa disposition technique ou son habileté sont celles d’un animal *raisonnable*. »

 Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. M. Foucault, Paris, Vrin, 1991, p. 163.

10. « Certains philosophes expliquent le droit d’occupation en disant que chacun a la propriété de son travail et que ce travail, une fois ajouté à quoi que ce soit, lui confère la propriété de l’ensemble ; mais 1) il y a plusieurs genres d’occupation à propos desquels on ne peut dire que nous ajoutions notre travail à l’objet acquis, comme lorsque nous possédons une prairie en y faisant paître notre bétail ; 2) cette thèse résout la question en recourant à l’*accession*, ce qui revient à emporter une voie toute circulaire ; 3) ce n’est qu’au sens figuré que l’on peut dire que nous ajoutons notre travail à quoi que ce soit : à proprement parler, nous ne produisons par notre travail qu’une modification de l’objet ; elle instaure une relation entre l’objet et nous, et c’est de là que provient la propriété, conformément aux principes précédents ».

 Hume, *Traité de la nature humaine*, III, II, III, note, trad. Ph. Saltel, Paris, GF-Flammarion, 1993, p. 108.

11 « Le droit de premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu’après l’établissement de celui de propriété. Tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire; mais l'acte positif qui le rend propriétaire de quelque bien l'exclut de tout le reste. Sa part étant faite, il doit s'y borner, et n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, si faible dans l'état de nature, est respectable à tout homme civil. On respecte moins dans ce droit ce qui est à autrui que ce qui n'est pas à soi.

En général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions suivantes: premièrement, que ce terrain ne soit encore habité par personne, secondement, qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister; en troisième lieu, qu'on en prenne posses­sion, non par une vainc cérémonie, mais par le travail et la culture, seul signe de propriété qui, à défaut de titres juridiques, doive être respecté d'autrui.

En effet accorder au besoin et au travail le droit de premier occupant, n'est‑ce pas l’étendre aussi loin qu'il peut aller? Peut‑on ne pas donner des bornes à ce droit? Suffira‑t‑il de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre aussitôt le maître ? Suffira‑t‑il d'avoir la force d'en écarter un moment les autres hommes pour leur ôter le droit d'y jamais revenir? Comment un homme ou un peuple peut‑il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable, puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour et les aliments que la nature leur donne en commun? Quand Nuñez Balbao prenait, sur le rivage, possession de la mer du Sud et de toute l'Amérique méridionale au nom de la couronne de Castille. était‑ce assez pour en déposséder tous les habitants et en exclure tous les princes du monde? Sur ce pied‑là, ces cérémonies se multipliaient assez vainement; et le roi catholique n'avait tout d'un coup qu'à prendre possession de tout l'univers, sauf à retrancher ensuite de son empire ce qui était auparavant possédé par les autres princes. »

 Rousseau, *Du Contrat social*, I, 9, Paris, GF-Flammarion, 2001, p. 62-63.

12. « Mais nous voici bien loin de compte. Le jardinier, apprenant de quoi on se plaint, commence à se plaindre plus haut que nous. Quoi! messieurs, c'est vous qui m'avez ainsi gâté mon ouvrage! J'avais semé là des melons de Malte dont la graine m'avait été donnée comme un trésor, et desquels j'espérais vous régaler quand ils seraient mûrs ; mais voilà que, pour y planter vos misérables fèves, vous m'avez détruit mes melons déjà tout levés, et que je ne remplacerai jamais. Vous m'avez fait un tort irréparable, et vous vous êtes prives vous-mêmes du plaisir de manger des melons exquis.

Jean-Jacques

Excusez-nous, mon pauvre Robert. Vous aviez mis là votre travail, votre peine. Je vois bien que nous avons eu tort de gâter votre ouvrage ; mais nous vous ferons venir d'autre graine de Malte, et nous ne travaillerons plus la terre avant de savoir si quelqu'un n'y a point mis la main avant nous.

Robert

Oh! bien, messieurs, vous pouvez donc vous reposer, car il n'y a plus guère de terre en friche. Moi, je travaille celle que mon père a bonifiée ; chacun en fait autant de son côté, et toutes les terres que vous voyez sont occupées depuis longtemps.

Emile

Monsieur Robert, il y a donc souvent de la graine de melon perdue ?

Robert

Pardonnez-moi, mon jeune cadet ; car il ne nous vient pas souvent de petits mes­sieurs aussi étourdis que vous. Personne ne touche au jardin de son voisin ; chacun respecte le travail des autres, afin que le sien soit en sûreté.

Emile

Mais moi je n'ai point de jardin.

Robert

Que m'importe ? si vous gâtez le mien, je ne vous y laisserai plus promener ; car, voyez-vous, je ne veux pas perdre ma peine.

Jean-Jacques

Ne pourrait-on pas proposer un arrangement au bon Robert ? Qu'il nous accorde, à mon petit ami et à moi, un coin de son jardin pour le cultiver, à condition qu'il aura la moitié du produit.

Robert

Je vous l'accorde sans condition. Mais souvenez-vous que j'irai labourer vos fèves, si vous touchez à mes melons. »

 Rousseau, *Émile ou de l’éducation*, II, Paris, GF-Flammarion, 2009, p. 136-137.